

PRÉAMBULE - La société L&A Communication, SASU au capital de 7500 €, située 20 LES THIAARDS 01960 SERVAS, RCS BOURG EN BRESSE n° 833 848 393 développe au profit de professionnels (le « Client ») des prestations et des services (les « Prestations ») définis sur le site l-a-communication.fr. Les présentes conditions générales de vente (les « CGV ») régissent le Contrat conclu entre L&A Communication et le Client (ensemble les « Parties ») et définissent les conditions dans lesquelles L&A Communication met à disposition du client ses prestations. Les CGV sont applicables sauf disposition contractuelle contraire et le Client reconnaît avoir pris connaissance des CGV et les avoir acceptés sans réserve préalablement à la signature du contrat et être parfaitement informé du fait que son accord concernant le contenu des CGV ne nécessite pas la signature manuscrite de ces documents. Le Client peut sauvegarder ou éditer les CGV, ces actions relèvent de sa seule responsabilité. Aucune condition générale ou spécifique notamment d'achat, émanant du Client ne pourra écartier ou s'intégrer aux présentes. **DEFINITIONS** : Client: tout professionnel, personne physique majeure ou morale, établi en France, ayant la capacité et les autorisations nécessaires de lier un contrat, et qui souscrit et utilise les Prestations dans un intérêt strictement professionnel et en lien direct avec son activité professionnelle. Contrat: convention conclue entre le Client et L&A Communication constituée du Bon de commande et des CGV. Le Contrat annule et remplace tout accord, déclaration et/ou disposition conclus antérieurement entre les Parties. Compte CMS: compte personnel créé par L&A Communication conformément aux dispositions de l'article 2 des CGV et permettant au Client d'accéder à l'Outil CMS. Outil CMS: interface disponible via le compte CMS et permettant notamment au Client en fonction de l'offre souscrite, de gérer, modifier, actualiser et ajouter du contenu sur le Site Client. L&A Communication pourra modifier à tout moment les caractéristiques, fonctionnalités et versions de l'Outil CMS. Messagerie: compte personnel créé par L&A Communication au nom et pour le compte du Client conformément aux dispositions de l'article 2 des CGV et permettant au Client d'accéder à une interface de Messagerie associée à son Adresse Electronique. Site Client: site en langue française créé par L&A Communication au nom et pour le compte du Client et accessible à l'adresse du Nom de Domaine et dont L&A Communication concède conformément à l'article 13 des présentes, un droit d'utilisation pour la durée définie à l'offre souscrite sous réserve du parfait paiement des sommes dues. Validation: validation administrative du dossier du Client par L&A Communication. Visiteur: internaute qui se connecte, navigue et utilise le Site Client et ce sous sa responsabilité exclusive.

ARTICLE 1 - OBJET : Le présent contrat concerne les Prestations proposées par L&A Communication et notamment l'ensemble des prestations site vitrine et site e-commerce telles que définies sur le Site L&A Communication (la « Prestation Site »).

ARTICLE 2 - CRÉATION DE COMPTES PERSONNELS ET ESPACE D'ADMINISTRATION : Pour chaque Prestation, L&A Communication créera un compte personnel (le « Compte Personnel ») en utilisant les informations renseignées sur le Bon de Commande. Le Client se verra adresser un identifiant ainsi qu'un mot de passe (les « identifiants ») lui permettant d'accéder au Compte Personnel, de gérer son interface administration appelée aussi back office et d'administrer certains modules inclus dans son site en fonction de l'offre souscrite. Le Client s'engage à ne donner que des Informations exactes, complètes et non obsolètes et en cas de modification de sa situation, à mettre à jour immédiatement ses Informations et à en informer L&A Communication. Le Client est responsable de la conservation et du caractère confidentiel de ses Identifiants. Toute connexion, utilisation et/ou transmission de données effectuées via un Compte Personnel seront présumées avoir été effectuées par le titulaire dudit Compte et sous sa responsabilité exclusive. En cas d'utilisation frauduleuse ou de vol de ses Identifiants, le Client devra le notifier immédiatement à L&A Communication qui désactivera les identifiants en question et lui en transmettra de nouveaux.

ARTICLE 3 - CRÉATION DU SITE CLIENT ET MISES A JOUR : Le site sera construit sur la base des besoins clients, formalisés par les Données Techniques du Site Client du Bon de commande.

3.1 Présentation et validation de la première version du Site Client : L&A Communication présentera au Client dans un délai de dix (10) jours, une fois la date légale du délai de rétractation de 14 jours dépassée, une première version du Site Client (éventuellement incomplète si le Client n'a pas fourni les contenus à intégrer au Site Client) A compter de cette présentation et dans un délai de sept (7) jours ouvrés, le Client devra : (1) soit, valider cette première version du Site Client par courrier électronique, soit, demander à L&A Communication d'effectuer des modifications qui seront intégrées dans la version définitive du Site Client. Cette demande de modifications devra être effectuée en une fois. A défaut, la première version du Site Client sera considérée comme définitive et acceptée par le Client comme telle, la mise en ligne intervenant dans les mêmes conditions que ci-dessus.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

3.2 . Présentation et validation de la version définitive du Site Client : La version définitive du Site Client sera livrée sous 15 jours après ses demandes de modifications. Le Client disposera de sept (7) jours ouvrés pour valider la version définitive du site, à défaut de réponse L&A Communication mettra en ligne le Site Client.

3.3 Mises à Jour du site Client : Le client bénéficiera, à sa demande écrite, de retouches sur les textes, photos des pages déjà existantes du site. Cette demande devra mentionner l'ensemble des modifications souhaitées. Dans les meilleurs délais à réception de cette demande, L&A Communication répondra au client sur sa faisabilité et lui indiquera un délai approximatif d'exécution. L&A Communication fera de son mieux pour procéder à ces modifications. Sont exclues des 6 mises à

jour annuelles toutes les demandes de modifications majeures relatives à la structure du Site Client, sa refonte, la modification de la Charte graphique ou le Relooking du Site ou tout autre opération qui impose de la programmation. Ces modifications sont envisageables mais donneront lieu à une facturation. Les demandes de mises à jour sont limitées à 6 par an.

ARTICLE 4 : FOURNITURE DE CONTENU ET RÉCUPÉRATION DE CONTENUS D'UN SITE INTERNET EXISTANT :

4.1 Contenu fourni par le client : Le Client devra fournir à L&A Communication le Contenu destiné à être intégré sur le Site Client au plus tard dans un délai de sept (7) jours ouvrés à compter de la première présentation du Site Client. A défaut, ledit Contenu ne sera pas intégré sur le Site Client. Le Contenu de type texte devra être sous format électronique non scanné (traitement de texte). Le Client est informé que chaque page du Site Client créée par L&A Communication pourra contenir au maximum des Contenus équivalents à une page-écran de 2000 (deux mille) caractères L&A Communication ne créera que dix (10) pages maximum. Le volume de stockage total du site internet et des prestations en général ne saurait dépasser 1Go. Le Client reste propriétaire du contenu (texte, image, son, données personnelles, etc.) fourni pour intégration à L&A Communication, ou intégré directement aux Prestations par le Client (le « Contenu »). Le Client s'engage à faire une sauvegarde préalable du Contenu et à la conserver. Le Client garantit qu'il est le seul titulaire et responsable des droits sur le Contenu et que celui-ci ne viole aucune norme législative, réglementaire ou conventionnelle.

4.2 Contenu récupéré : A la demande du Client, L&A Communication pourra récupérer directement du Contenu appartenant au client, à intégrer dans le Site Client lors de la création du Site Client. Le Client indiquera par mail à L&A Communication lors de la définition du Dossier de Création le périmètre exact du Contenu Récupérable. L&A Communication ne pourra être tenue responsable d'une mauvaise intégration du Contenu Récupérable dans la Prestation Site du fait d'une mauvaise définition de son périmètre. Un devis spécifique sera établi par L&A Communication si le nombre de pages de Contenu Récupérable est supérieur à dix (10) pages. L&A Communication ne pourra être tenue responsable de la non intégration du Contenu Récupérable dans la Prestation Site du fait d'une incompatibilité du format des fichiers fourni par le Client et, du retard pris dans l'exécution de la Prestation Site du fait de cette incompatibilité ou d'une impossibilité technique empêchant la récupération du Contenu Récupérable.

ARTICLE 5 – NOM DE DOMAINE, MOTS CLÉS. Dans le cadre de certaines Prestations : Le client choisit son nom de domaine (NDD) et ses mots clés nécessaires au référencement naturel. Toutefois, L&A Communication pourra lui faire des propositions selon la disponibilité et la pertinence des noms de domaines et des mots clés. Le Client est seul responsable des choix qu'il effectue et de leur conformité notamment au regard des droits de propriété intellectuelle, des règlements et lois en vigueur, des droits des tiers, et, concernant le NDD, aux règles de l'AFNIC En tant que propriétaire exclusif du Nom de Domaine, le Client est soumis aux conditions générales du bureau d'enregistrement réglementant les attributions de noms de domaine, consultables sur demande du Client. L&A communication ne garantit pas la disponibilité du Nom de Domaine ou de son extension. L&A Communication procédera, au nom et pour le compte du Client, aux formalités de déclarations du NDD auprès d'un bureau d'enregistrement de noms de domaine en choisissant une extension de type « .fr » ou « .com » et prendra à sa charge le paiement des redevances annuelles d'hébergement et de gestion du NDD. Dans le cas où le Client souhaiterait utiliser un nom de domaine existant, le Client fournira dans les délais indiqués par L&A Communication les données permettant de récupérer ce NDD et garantira ce nom de domaine existant conformément aux dispositions ci-dessus. L&A Communication ne peut garantir la réussite du transfert de ce nom de domaine. En cas de résiliation du Contrat, L&A Communication enverra au Client suite à sa demande et sous réserve du parfait paiement de toutes les sommes dues au titre du contrat ou de la résiliation, les données lui permettant de transférer le Nom de Domaine vers l'hébergeur de son choix, le Client devant supporter les frais de transfert du NDD ainsi que les redevances annuelles relatives à l'hébergement dudit NDD par l'hébergeur de son choix, ces frais pouvant varier selon l'hébergeur. Les délais de récupération ou de transfert d'un NDD seront au minimum de quarante-cinq (45) jours ouvrés.

ARTICLE 6- ADRESSE ÉLECTRONIQUE ET MESSAGERIE : L&A Communication mettra à disposition du Client trois adresses de courrier électronique (selon l'offre souscrite par le client) de type «contact@ndd.fr» accessible via la Messagerie. A compter de la première présentation du Site Client, L&A Communication enverra au Client ses identifiants de Messagerie lui permettant d'accéder à sa Messagerie. Les Identifiants de Messagerie sont soumis aux mêmes obligations que les Identifiants. Le Client reste exclusivement responsable de l'utilisation et de la gestion de la Messagerie de quelque manière que ce soit, du Contenu envoyé via la Messagerie et de l'exploitation de l'Adresse Electronique. Dans le cas où le Client utilise un logiciel de messagerie pour recevoir les courriers électroniques reçus via les Adresses Electroniques, il est exclusivement responsable : - de l'installation et de la configuration de ce logiciel de messagerie, ainsi que des éventuels coûts d'installation et de configuration; - de toutes les conséquences liées à l'utilisation du logiciel de messagerie et notamment de toute perte d'information ou dommage causé à son équipement informatique, à un tiers ou à L&A Communication. L&A Communication ne pourra pas être tenue responsable de l'incompatibilité du logiciel de messagerie avec la Messagerie.

ARTICLE 7 – HÉBERGEMENT : Sauf disposition contraire, le Client est

informé que les Prestations sont hébergées chez un prestataire technique de . L&A Communication L'hébergeur se réserve la possibilité d'interrompre à tout moment le service d'hébergement notamment à des fins de maintenance, d'amélioration de ses infrastructures, en cas de défaillance de ses infrastructures, ou si les Prestations génèrent un trafic anormal. Ces interruptions seront dans la mesure du possible notifiées par avance au Client. L&A communication et l'hébergeur ne pourront voir leur responsabilité engagée en cas de dysfonctionnement du réseau Internet ou du matériel du Client.

ARTICLE 8 - VISIBILITÉ SUR INTERNET : L&A pourra intégrer certaines Informations ainsi que des liens hypertextes renvoyant aux Prestations dans des annuaires imprimés, en ligne et/ou sur des cartes géographiques/plans en ligne. Le Client devra accepter et se soumettre aux conditions générales d'utilisation de ces Annuaires Tiers et effectuer toutes les démarches nécessaires pour se conformer auxdites intégrations, L&A Communication ne pouvant être tenue pour responsable en cas de non intégration des Informations du fait de la non réalisation par le Client des démarches nécessaires. Le Client est informé que le délai d'intégration des Informations dans les annuaires tiers est au minimum de vingt (20) jours ouvrés. Compte tenu des caractéristiques du réseau Internet que sont la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voire l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, le Client peut s'opposer à une telle diffusion par écrit lors de la signature du Bon de Commande ou dans les quinze (15) jours suivants. Le client est informé ne peut garantir aucun positionnement des sites sur les moteurs de recherche.

ARTICLE 9 - SAUVEGARDE DES DONNÉES : L&A effectuera une sauvegarde mensuelle et ce pendant toute la durée de la Prestation Site. Le Client s'engage à sauvegarder et à conserver toutes les données recueillies, stockées ou traitées grâce à son Site Client ou à sa Messagerie (carnet d'adresse mails, courriers électroniques, bons de commande, factures, etc.) Les Données Clients sont confidentielles. Néanmoins, le Client est informé que L&A Communication pourra accéder à ces Données Clients et les communiquer aux instances compétentes pour se conformer aux lois et règlements en vigueur ainsi que pour répondre à toute demande d'une autorité judiciaire ou administrative.

ARTICLE 10 - CONDITIONS FINANCIÈRES : Sauf disposition contraire : - les prix des Prestations sont ceux en vigueur au jour de la souscription et s'entendent hors taxes (les « Tarifs »)

-les redevances d'abonnement pour la durée de souscription des Prestations (les «Redevances») seront payées mensuellement en euros, par prélèvement, virement bancaire ou par chèque. Au plus tard le 5 du mois. Une redevance Mensuelle d'abonnement de la Prestation de Site est due dès la signature du contrat en contre partie des frais commerciaux et techniques déjà engagés. Le Client pourra payer l'intégralité des Redevances à la souscription. Le Client s'engage à remplir un mandat SEPA qui sera utilisé en cas de rejet par la banque du chèque ou du virement bancaire du Client, ou selon le mode de paiement choisi au contrat, ainsi que pour le paiement des redevances après reconduction tacite du Contrat. La facture est envoyée à l'adresse postale indiquée par le Client dans le Bon de Commande. serait redevable de sommes envers le Client, les est autorisée à effectuer une compensation conventionnelle entre leurs créances respectives. Toutes les sommes qui seront dues à seront majorées de la TVA au taux en vigueur au jour de son exigibilité. En cas de modification de la législation fiscale en vigueur, les mensualités supporteront les changements intervenus. Tous droits, impôt et taxe sont mis à la charge exclusive du client. De convention expresse, le défaut de paiement partiel ou total à l'échéance entraînera la suspension des Prestations, l'exigibilité des frais de gestion administrative de quinze (15) euros ainsi que, le cas échéant, les pénalités de retard correspondant à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur à la date d'émission de la facture correspondante. Conformément aux dispositions de l'article D441-5 du code de commerce, applicable à compter du 1er Janvier 2013, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est due de plein droit en cas de retard de paiement. Le défaut de régularisation entraînera de plein droit la résiliation anticipée du Contrat aux torts du client et les conséquences qui y sont attachées, conformément à l'article 11 des présentes.

ARTICLE 11 - DURÉE ET RÉSILIATION

11.1 Durée du Contrat : Le Contrat prend effet à compter de la signature du Bon de Commande par le client ou dans le cas d'un renouvellement à compter de la date de prise d'effet prévue au contrat, et sous réserve de la Validation. Le contrat est conclu pour la durée initiale fixe, indivisible et irrévocable inscrite dans le premier Bon de Commande souscrit par le Client. Au cours de l'exécution du Contrat, si le Client souscrit une nouvelle Prestation pour une durée spécifique : - avant le terme de la Durée Initiale, le Contrat est reconduit jusqu'au terme de la Durée Spécifique si celle-ci est supérieure à la durée Initiale ; -après le terme de la Durée Initiale, cette Durée Spécifique prendra effet conformément aux dispositions des CGV spécifiques à cette Prestation et engagera le Client pour cette Durée pour toutes les Prestations en cours.

11.2 Echéance/ Résiliation Client : A l'échéance du Contrat, sauf notification contraire du Client signifiée par LR/AR dans un délai de soixante (60) jours avant la date anniversaire par l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception, le Contrat sera reconduit tacitement par période d'un (1) an calendrier par l'ensemble des Prestations souscrites. Toute année entamée reste dû dans sa totalité. Aucun prorata n'est applicable en cas de résiliation, aucune somme ne sera remboursée au client.

Dans le cadre d'une offre sans engagement l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception par le client suspendra son contrat à la fin du mois suivant le mois de la réception du courrier pour

l'ensemble des Prestations souscrites. Tout mois entamé reste dû dans sa totalité. Aucun prorata n'est applicable en cas de résiliation, aucune somme ne sera remboursée au client. Toutes les actions que L&A communication serait amenée à effectuer sur demande du client dans le cadre d'une non reconduction seront facturées au client d'après un devis. Pourra résilier tout ou partie du contrat aux torts du client en cas : d'inexécution par le client de l'une des obligations figurant au Contrat, notamment en cas de défaut de paiement du Client; de violation des lois et règlements en vigueur ou des droits d'un tiers ; de procédure de redressement judiciaire du client au cours de laquelle l'administrateur se prononce pour la non continuation du contrat ; de liquidation judiciaire ; de radiation/cessation d'activité du client. La résiliation anticipée interviendra sous quinze (15) jours après une mise en demeure signifiée par LR/AR au client, pourra suspendre les Prestations dès le premier impayé et supprimer la prestation à compter de la résiliation définitive. La résiliation anticipée du contrat pour quel que motif que ce soit, entraînera de plein droit l'exigibilité immédiate des éventuelles Redevances échues et impayées, des Redevances restant à payer jusqu'au terme initialement prévu, une indemnité correspondant aux frais de gestion administrative de dossier d'un montant de quinze (15) euros HT le tout sans préjudice des dommages et intérêts que ou des frais de justice exposés, le Client ne pouvant se prévaloir d'une quelconque indemnité.

11.4 Cas de force majeure : Les cas de force majeure suspendent l'exécution du Contrat et au-delà de deux (2) mois le résilient automatiquement, le Client n'étant pas redevable des Redevances à échoir ni, le cas échéant, des frais de résiliation. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits ceux habituellement retenus par la Jurisprudence des Cours et des Tribunaux français.

ARTICLE 12 - OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES :

12.1 Obligations et responsabilité du Client : Dans le cadre de la mise en place et de l'utilisation des Prestations par le Client, ce dernier s'engage à respecter toutes les règles et obligations déontologiques, légales et réglementaires en vigueur ainsi que les droits des tiers; mais aussi les dispositions de la LCEN du juin 2004 et faire mention sur le Site Client de façon claire de mentions légales, la procédure permettant de signaler la présence d'un contenu illicite, et le cas échéant, de conditions générales de vente et de conditions d'utilisation de modules communautaires ainsi que de supporter les éventuels coûts de rédaction et de vérification de ces éléments (les mentions légales fournies par L&A communication n'ayant qu'une valeur informative); enfin mettre en place un système permettant de vérifier l'âge du Visiteur dans le cas où le Site Client est destiné à un public majeur. Le Client devra sécuriser le Site Client notamment vis-à-vis des méthodes de paiement et supporter les éventuels coûts de sécurisation; gérer et prendre à sa charge les éventuels coûts des transactions de paiements effectués sur le Site et les frais de livraison des produits et services proposés sur le Site Client, coopérer de bonne foi avec L&A communication ; accepter et se conformer aux CGV, conditions d'utilisation des Prestations; et tout document contractuel attaché au contrat souscrit, ne pas contrevenir au bon fonctionnement du Site L&A ou des Prestations, notamment en diffusant ou transmettant des éléments pouvant nuire à leur fonctionnement ou aux équipements ou à des tiers des renseignements faux ou inexacts et dont la reprise serait illicite et/ou susceptible d'engager la responsabilité de L&A pour quelque cause que ce soit. Le Client est exclusivement responsable du Contenu fourni, intégré ou mis en ligne par le client ou par L&A pour le compte du client. Le Client est exclusivement responsable : des relations créées, entretenues ou perdues grâce aux Prestations ainsi que de leurs conséquences (et notamment des relations et/ou des ruptures commerciales ou non et du respect de ses engagements avec les tiers) ainsi que des pertes et/ou bénéfices réalisés grâce aux Prestations, de la sécurisation et du choix des méthodes de paiement, notamment vis-à-vis de l'hameçonnage des données bancaires, de la gestion de son stock, des commandes, de leur disponibilité et de leur livraison, des résultats obtenus suite à la modification du Site Client, du NDD, ou de tout autre élément grâce à l'Outil CMS. La mise en ligne du Site Client emporte validation par le Client de la conformité de tous les éléments composant le Site Client aux dispositions des présentes CGV la responsabilité de L&A ne pouvant engagée de ce fait. Le Client s'engageant à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure émanant d'un

12.2 Obligations et responsabilité : de L&A réalisera ou fera réaliser par un sous-traitant les Prestations en employant au service de cette tâche toute la diligence et le soin nécessaires. ne répond que d'une obligation de moyen et n'est tenue à aucune obligation de surveillance décline toute responsabilité ainsi que des conséquences: des cas de force majeure ou des événements indépendants de sa volonté ou hors d'une utilisation frauduleuse ou du vol des Identifiants, des interruptions du service d'hébergement de la résiliation du Contrat pour quelque raison que ce soit, de la suspension des Prestations conformément aux dispositions du Contrat, du refus d'attribution du NDD par le bureau d'enregistrement, de la connexion au Site L&A et aux Prestations, et notamment de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal de l'Internaute et du Client, d'un quelconque dommage causé à l'Internaute et au Client, à leurs équipements informatiques, aux données qui y sont stockées et des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle, l'Internaute et le Client devant prendre des mesures de protection en conséquence ; des risques de piratage, de détournement ou de perte d'informations ou de par le Client ou téléchargés et enregistrés dans les Prestations par le Client; du retard pris dans la livraison des Prestations ou du non renouvellement du Nom de Domaine du fait du non-respect par le Client de ses obligations, et des délais imposés pour fournir à L&A dans les formats indiqués les Contenus ou autres éléments nécessaires à

l'exécution d'une saurait être tenue responsable de l'allongement des délais pour des causes extérieures à sa volonté ou des défauts ou erreurs présents dans les Contenus intégrés. En tout état de cause, la responsabilité de L&A envers le Client est limitée à un montant égal au montant total des Redevances d'Abonnement déjà versées par le Client au titre des Prestations souscrites par le Client par période d'abonnement d'un (1) an. Sont exclus de toute demande de réparation les préjudices indirects subis par le Client au titre du présent Contrat, tels que notamment les préjudices financiers, commerciaux, pertes de bénéfices, du nombre de commandes, du CA ou du manque à gagner.

ARTICLE 13 - PROPRIETE INTELLECTUELLE DU SITE : est titulaire des droits de Propriété Intellectuelle sur les Prestations, notamment les textes, images, chartes graphiques, marques, ensemble des composants applicatifs du site internet, le code HTML, le code applicatif, ou tout autre élément mis à disposition par L&A au Client à l'exclusion de tout contenu fourni concède au Client à titre non exclusif, un droit d'utilisation des Prestations pour la durée du Contrat et ce sous réserve du parfait paiement des sommes dues par le Client au titre du Contrat. Le Client s'interdit de télécharger, copier, modifier, vendre, sous licencier, ou transférer les droits sur les Éléments, et d'utiliser les marques, et autres signes distinctifs de L&A communication sans autorisation. Le Client devient titulaire des droits du site à l'expiration du contrat s'il s'acquiesce des frais de sauf accord préalable stipulé sur le contrat ou par écrit.

ARTICLE 14-LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE, DONNEES PERSONNELLES ET CONTRACTUELLES : Les Informations recueillies sont destinées au personnel de L&A le cas échéant à tout prestataires de service et sous-traitants pour l'exécution de travaux, à la seule fin de gestion des clients, gestion technique, administrative, statistique et/ou commerciale ainsi que pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires et répondre à toute demande d'une autorité judiciaire ou administrative. Les Informations pourront selon directement dans les Prestations et seront visibles par le public. Elles seront conservées uniquement pendant la durée nécessaire à la réalisation des Prestations et pour les finalités susmentionnées. A l'expiration de cette durée, elles seront conservées à des fins statistiques. Conformément à la Loi informatique et Liberté du 6 janvier 1978, les Clients disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de radiation des données les concernant sur simple demande écrite à l'adresse postale stipulée à l'article 17 des présentes. Le Client s'engage à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des instances concernées et notamment de la CNIL afin de respecter les dispositions de la Loi informatique et Liberté du 6 janvier 1978. Le Client est exclusivement responsable à l'égard de et des tiers de la collecte et du traitement des données à caractère personnel réalisées via les Prestations ou présentes dans le contenu de son site. Dans le cadre de la promotion commerciale et de la communication interne, le Client autorise, sans frais, et sans limitation, pendant toute la durée du Contrat, à utiliser les coordonnées, le nom commercial, la dénomination sociale et/ou les témoignages du Client préalablement recueillis et à citer, créer des liens vers, reproduire et représenter sur tout support et par tout procédé technique les Prestations fournies au Client, leur Contenu ainsi que le NDD du Client, à lui envoyer des actualités, promotions et offres commerciales par tout moyen de communication.

ARTICLE 17-NOTIFICATION : Toute contestation et/ou réclamation du Client par LR/AR dans un délai d'un (1) mois après leur fait générateur constaté par écrit et notifié à. A défaut, les contestations et/ou réclamations seront prescrites.

ARTICLE 18-DISPOSITIONS SPECIFIQUES : L'utilisation des Prestations nécessite de posséder un équipement informatique disposant d'une connexion à Internet et équipé d'un navigateur Internet récent permettant d'utiliser les langages CSS 2.0 et XHTML. Le Client devra s'équiper en conséquence, tous les frais d'équipement et coûts récurrents sont exclusivement à la charge et sous la responsabilité du Client. Le module administrable est un espace d'administration permettant au client de modifier lui-même le contenu de son module visible sur le site client via l'Outil CMS. L'ensemble de la gestion du contenu des «modules» inclus en fonction de l'offre choisie par le client et cités ci-dessous incombe au client qui en est seul et unique responsable. Les modules et options sont accessibles en fonction de l'offre initialement souscrite, sous réserve de compatibilité. Pour toutes les options sujettes à un abonnement mensuel, la durée d'abonnement est identique à celle du Site Internet souscrit avec un engagement de durée.

ARTICLE -19 DIVERS : Les Prestations de L&A sont exclusivement destinées et réservées aux professionnels. Ne seront donc pas applicables à et le Client les dispositions du code de la consommation et du code civil encadrant la vente à distance et la vente électronique L&A pourra à tout moment modifier les caractéristiques, fonctionnalités ou versions des Prestations. Le client est seul responsable de la politique éditoriale de son site et du respect de réglementation applicable au regard des informations diffusées sur ledit site internet. Constituent notamment un contenu illégal et interdit aux termes du présent contrat toutes les atteintes aux bonnes moeurs.

ARTICLE -20-DROIT APPLICABLE/ JURIDICTION : Le Contrat est soumis à la loi française. Toute contestation relèvera de la compétence des Tribunaux de Bourg en bresse.

LAINDINOIS.FR - propriété de L&A Communication - tous droits réservés